

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 7 mai 2019 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2019**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Contrat et commandite pour la Fête Nationale d'Henryville : 500.00\$
 - b) Entretien de la patinoire saison 2018-2019 : 1 000.\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

~~Aucun dossier à traiter.~~

 - a) Facturation pour la location de la génératrice lors de l'incendie du 150, rue Principale
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Mandat à Gestim inc. pour un projet de modification règlementaire (implantation et piquetage)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Octroi de contrat pour le fauchage des levées de chemins : 5 870.\$ plus taxes
 - b) Adoption du règlement 499 décrétant des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc
 - c) B. Frégeau et fils - Travaux de raccordement au réseau d'aqueduc : 5 000.\$ plus taxes
 - d) Autorisation d'une dépense pour l'achat de 6 compteurs d'eau : 1 891.\$ plus taxes
 - e) Autorisation pour l'inscription à Info-Excavation : 228.\$ par année
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Avis publique pour la vente de garage gratuite : 18-19 et 20 mai 2019
 - b) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2018
 - c) 15 heures de travaux communautaires
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ___ h ___**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée à 20h05 en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-05-065 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2019-05-066 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 avril 2019. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET CULTURE

C1900130	Municipalité d'Henryville, commandite de la Fête Nationale	500.00\$
C1900131	Ville de Bedford, quote-part pour l'aréna vers. '1/2 et ajust. 2018	5 033.39\$

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1900132	RIM d'incendie Mont-St-Grégoire et Ste-Brigide, TPI 3 mars au 13 avril	726.97\$
C1900133	Thibault & Associés, test annuel des appareils respiratoires	919.80\$
C1900134	Sécurité Maska, inspection annuelle des cylindres d'air	1 148.30\$
C1900134	Cauca, survi-mobile 3 mois	120.72\$
C1900136	Alain Héту, entente cellulaire janvier à avril (4 mois)	283.28\$

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun fournisseur à payer.

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1900112	Ministre des Finances, renouvellement de certificat eau potable (C.Krans)	115.00\$
C1900113	Ministre des Finances, inscription préposé à l'aqueduc (R.Dulude) (remplace le chèque C1900073 de 113.\$)	115.00\$
C1900137	B. Frégeau et fils, travaux d'urgence tige d'aqueduc 524, rue Principale	1 856.65\$
C1900138	BMR L'Homme et fils, asphalte sèche, ampoules, eau 18L, clé.	1 409.85\$
C1900139	Municipalité de Venise-en-Québec, déneigement montée Roy	787.71\$
C1900140	André Méthé transport, remplacement tique d'aqueduc, 179 Dussault	586.37\$
C1900141	Ferme R.C.R., huile et électricité génératrice et transport, 150 Princ.	941.59\$
C1900142	Oxymax inc., location de 3 cylindres de soudure	306.99\$
C1900143	SOFAD, inscription à 2 examens pour pesticides	459.90\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1900114	Agricultrices Montérégie Est, 2 billets Gala hommage aux agricultrices	150.00\$
C1900144	A.D.M.Q, inscription au cours Adjudication de contrats (inclus un rabais de la MMQ de 250\$)	148.32\$
C1900145	RapideNet Canada, hébergement du site WEB municipal d'un an	89.63\$
C1900146	Fonds des Registres, renouvellement du commissaire à l'assermentation	39.50\$
C1900147	Solution burotic 360, frais de copies du 21 déc. Au 21 mars	380.52\$

Pour un total de : 16 119.49\$

2019-05-067 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 16 119.49\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Mai 2019	3 356.87\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Avril 2019	7 601.10\$
Salaire des pompiers	Mars 2019	1 405.26\$
Salaire des pompiers	Avril 2019	947.87\$
C1900116	Eurofins Environex, analyses d'eau de mars et avril	123.04\$
C1900117	BMR L'Homme et fils inc., rouleau de timbres et poste	159.36\$
C1900118	Garage Yves St-Laurent, essence du camion de voirie	207.06\$
C1900119	Financière Manuvie, assurance collective – Mai 2019	1 414.32\$
C1900120	Gestim inc., serv. Inspection municipale – Avril 2019	4 356.06\$
C1900121	Chauffage P. Gosselin inc., huile à chauffage de la caserne	827.62\$
C1900122	Revenu Canada, retenue sur salaire	323.27\$
L1900033	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	675.37\$
L1900034	Hydro-Québec, électricité de l'enseigne numérique	74.56\$
L1900035	Hydro-Québec, électricité de la caserne et bibliothèque	427.97\$
L1900036	Receveur général du Canada, DAS de mars 2019	1 467.01\$
L1900037	Ministère du Revenu du Québec, DAS de mars 2019	3 693.19\$
L1900038	MRC Haut-Richelieu, matières résiduelles de mai 2019	5 483.95\$
L1900039	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	1 162.63\$

Pour un total de : 33 706.51\$

Dépenses autorisées par résolution

C1900115	Patrick Michaud, achat ordinateur reconditionné pour voirie (2019-04-060)	600.00\$
C1900123	Martech inc, enseignes de voirie et numéro civique (2014-04-057)	1 085.36\$
C1900124	Liberté Vision, réparation enseigne numérique (2019-02-031)	1 460.76\$
C1900125	Raymond Chabot Grant Thornton, états financiers 2018 (2019-02-038)	9 657.90\$
C1900126	René Dulude, déplacement et repas de formation pesticides (2019-02-033)	158.01\$
C1900127	FNX-Innov inc. coordination MTQ pour travaux TECQ (2019-02-034)	645.30\$
C1900128	Josée Rochette, déplacement pour commissions de Pâques (2019-03-045)	36.96\$
C1900129	Samuel Thibert, entretien de patinoire 2018-2019 (2018-12-168) (incluant la part de Yanni Lefkakis (50/50))	1 000.00\$

Pour un total de : 14 644.29\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) CONTRAT ET COMMANDITE POUR LA FÊTE NATIONALE D'HENRYVILLE

CONSIDÉRANT la lettre de demande d'appui financier de la municipalité d'Henryville datée du 29 avril 2019 relatif à la Fête nationale du 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la municipalité de Saint-Sébastien a le plaisir de faire partie de la Fête et d'inviter ses citoyennes et citoyens à y participer;

EN CONSÉQUENCE :

2019-05-068 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien transmette un chèque au montant de 500.00\$ en commandite à la Fête Nationale d'Henryville;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien autorise la directrice générale, Mme Manon Donais, à signer le contrat de commandite. **ADOPTÉE.**

B) ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-12-168 réservait un montant budgétaire de 2 000.\$ pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris la décision finale de verser à chacun, un montant de 500.\$ soit, à Samuel Thibert et à Yann Lefkakis;

CONSIDÉRANT QUE Samuel Thibert s'engage à payer la somme de 500.\$ à Yann Lefkakis;

EN CONSÉQUENCE :

2019-05-069 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'un chèque au montant de 1 000.\$ soit émis à l'ordre de Samuel Thibert incluant la part de 500.\$ à Yann Lefkakis. **ADOPTÉE.**

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) FACTURATION DE LA LOCATION DE LA GÉNÉRATRICE D'URGENCE

CONSIDÉRANT l'incendie de la ferme du 150, rue Principale à Saint-Sébastien qui eut lieu le 22 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la génératrice d'urgence 100kva de la municipalité de Saint-Sébastien, a été demandée par le propriétaire, M. Pierre Berleur, afin de mettre le troupeau en sécurité et de pouvoir continuer ses activités;

CONSIDÉRANT la résolution 2008-93 qui tarifie la location et l'entretien de la génératrice 100Kva;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) jours ont été nécessaires pour la location de la génératrice;

EN CONSÉQUENCE :

2019-05-070 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien demandent que l'entretien et la location de la génératrice soient facturés à la Ferme Berleur et fils pour la période de 7 jours. **ADOPTÉE.**

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) MANDAT À GESTIM INC. POUR UN PROJET DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE (IMPLANTATION ET PIQUETAGE)

CONSIDÉRANT QUE dans l'application du règlement 396, concernant le plan d'implantation et le plan de piquetage d'un nouveau bâtiment, il est seulement recommandé pour le citoyen de fournir de tels documents;

CONSIDÉRANT QUE dans la pratique, il est noté dans plusieurs dossiers, des non-conformités au niveau de l'implantation et ce, après construction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article du règlement 396 pour permettre l'inspecteur municipal d'obliger le citoyen à fournir le plan d'implantation et le piquetage de tout nouveau bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

2019-05-071 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE mandater la firme Gestim inc. pour la préparation d'un projet de modification réglementaire afin de pouvoir exiger et d'obliger le dépôt d'un plan d'implantation et d'un plan de piquetage pour tout nouveau bâtiment. **ADOPTÉE.**

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OCTROI DE CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour le fauchage des levées de chemin a été reçue au bureau municipal en date du 20 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le résultat fut celui-ci;

André Paris Inc.

5 870.00\$ (taxes en sus) pour l'année 2019

EN CONSÉQUENCE :

2019-05-072 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le contrat de fauchage des levées de chemin soit confié à André Paris inc., conformément à sa soumission du 18 avril dernier au montant de 890.00\$ (taxes en sus) pour la 1^{ère} coupe et 4 980.00\$ (taxes en sus) pour une 2^e coupe incluant les 2 côtés du rang de la Baie à partir de la limite de Saint-Sébastien et Venise-en-Québec jusqu'à la route 133 ainsi que le rang des Dussault des 2 côtés jusqu'aux limites de Saint-Alexandre, à partir de la route 133;

QUE les travaux de fauchage soient réalisés avant le 24 juin pour la première coupe et vers la fin du mois d'août pour la deuxième coupe et/ou coordonnés en même temps que le fauchage du Ministère des transports du Québec. **ADOPTÉE.**

B) ADOPTION DU RÈGLEMENT 499 RELATIF À UN BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 499

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR LE 685, RANG DE LA BAIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a le pouvoir d'exécuter des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc sur son territoire et qu'une demande écrite a été déposée le 7 mars 2019 par Mme Stéphanie Glaude et M. Rock Chenard à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de raccordement soit estimé à environ 5 000.\$, taxes en sus, (référence à la soumission déposée par B. Fréreau & fils inc.) et que la municipalité doit recouvrer les fonds nécessaires au paiement de cette facture;

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Glaude et M. Rock Chenard ont été renseignés sur ces faits et qu'ils sont d'accord à payer la totalité des frais engendrés par ces travaux de raccordement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cet effet et que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 2 avril 2019, par le conseiller, M. Michel Bonneville;

EN CONSÉQUENCE :

2019-05-073 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2

Le présent règlement décrète des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc pour le 685, rang de la Baie, tel que démontré au plan ci-annexé aux présentes;

ARTICLE 3

Le présent règlement décrète que le coût des travaux sera payé à même les fonds généraux de la municipalité;

ARTICLE 4

Le présent règlement décrète que les propriétaires concernés par les travaux se verront imposer une taxe spéciale, comprenant le coût total des travaux de raccordement, ainsi que les frais de surveillance. Il sera accordé un délai de 30 jours au propriétaire afin d'acquitter les frais ainsi facturés;

ARTICLE 5

Le présent règlement décrète qu'à compter du jour du branchement complété, le propriétaire sera assujéti au règlement de taxation en vigueur et qu'il se verra imposer toute taxe, compensation ou redevance chargées à tous les autres contribuables de cette municipalité en vertu du réseau d'aqueduc;

ARTICLE 6

Le conseil mandate M. Jean Vasseur de la firme GESTIM inc. afin d'agir comme surveillant des travaux au nom de la municipalité dans ce dossier;

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Signé :

Martin Thibert
Maire

Manon Donais
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement donné le 2 avril 2019

Adoption du Règlement le 7 mai 2019

Avis public affiché le 8 mai 2019

C) B. FRÉGEAU ET FILS – TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT la soumission de B. Fréreau et fils, datée du 8 avril 2019 pour des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc du 685, rang de la Baie;

EN CONSÉQUENCE :

2019-05-074 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la soumission soit acceptée telle que présentée;

D'octroyer le contrat à B. Fréreau et fils;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Manon Donais, soit autorisée à signer l'acceptation de la soumission et à la gestion des travaux. **ADOPTÉE.**

D) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE 6 COMPTEURS D'EAU

2019-05-075 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 1 891.\$ plus taxes, soit autorisée pour l'achat de 6 compteurs d'eau pour l'inventaire. **ADOPTÉE.**

E) AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION À INFO-EXCAVATION

2019-05-076 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'inscription de la municipalité à Info-Excavation pour les infrastructures municipales;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Donais, à remplir et signer les documents nécessaires à l'adhésion, pour et au nom de la municipalité. **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) AVIS PUBLIQUE POUR LA VENTE DE GARAGE GRATUITE

2019-05-077 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité accorde la gratuité et sans permis, une vente de garage pour tous les citoyens, les 18, 19 et 20 mai 2019. **ADOPTÉE.**

B) DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Attendu les dispositions contenues à l'article 176.2.2 du code municipal, le Conseil municipal a adopté le rapport financier consolidé audité de la municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018 lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2019 à la salle des délibérations du Conseil.

C) TRAVAUX COMMUNAUTAIRE DE 15 HEURES

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Martin Thibert, a reçu une demande pour parrainer un citoyen pour des travaux communautaires;

2019-05-078 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser 15 heures de travaux communautaires. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

Aucun dossier.

11. COURRIER

Lettre de remerciement pour la participation du maire et de sa conjointe et conseillère, au Gala Hommage des Agricultrices de la Montérégie Est.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-05-079 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h45. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière